

LES VÉGÉTAUX

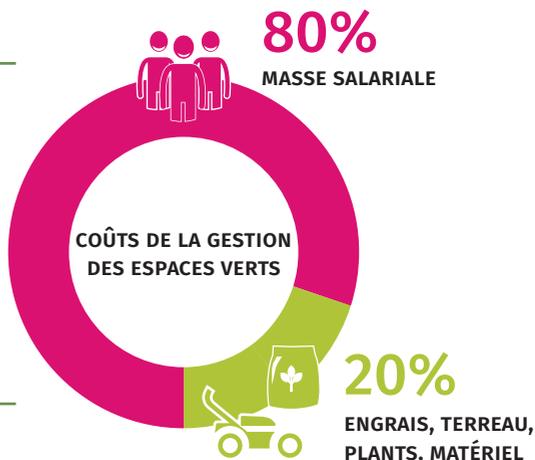
une ressource pour votre
commune et vos administrés



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE COÛT DES ESPACES VERTS

De manière générale, quelque soit la taille de la commune, lorsque la gestion des espaces verts est assurée en interne, le coût global de leur gestion se décompose comme illustré ci-contre.



LE CHOIX D'AMÉNAGEMENT COMPTE

Certains types d'aménagement sont beaucoup plus coûteux que d'autres :



80 €/m²/an
jardinière fleurie



8 €/m²/an
jardin de prestige



4 €/m²/an
espace vert emblématique



1,50 €/m²/an
espace vert urbain



0,15 €/m²/an
espace boisé

LE BRÛLAGE INTERDIT

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

Des solutions alternatives existent :

- BROYAGE
- COMPOSTAGE
- PAILLAGE

Le brûlage de déchets à l'air libre est interdit, vous risquez jusqu'à 450€ d'amende.

LE SIMER VOUS ACCOMPAGNE

→ ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Nous pouvons vous accompagner de manière personnalisée pour la gestion de proximité de vos végétaux, il est possible d'étudier différents champs d'action :

- la gestion différenciée
- l'entretien au naturel
- la valorisation des végétaux
- les plateformes de stockage
- le broyage et le paillage
- le compostage collectif



→ BROYAGE EN COMMUNE

Le SIMER continue de proposer un service gratuit de broyage des végétaux en commune (cf. p 5 et 6). Cela permet de valoriser localement vos tailles et branchages.

→ FORMATIONS EN LOCAL

Des formations permettent de faciliter la montée en compétence de vos agents sur la gestion de proximité des végétaux et la gestion naturelle de vos espaces verts. Le SIMER vous propose des formations en partenariat avec le CNFPT :

INTITULÉ DU STAGE	CODE STAGE	DATE DE LA FORMATION
Conduite d'une taille douce des arbres	E1DKQ001	25, 26 et 27 oct 2021
Adaptation de l'aménagement et l'entretien des espaces verts face au changement climatique.	E1A22001	22 et 23 nov 2021
Développer des espaces verts comestibles	E1D3X001	13 et 14 déc 2021
Mettre en valeur ses pratiques et les diffuser aux habitants	Contactez le SIMER	24 et 25 janv 2022

Inscription obligatoire, et au plus tard 1 mois avant le début de la formation. Rendez-vous sur le site : www.inscription.cnfpt.fr

ADOPTER DES BONNES PRATIQUES !

CHOIX DES ESSENCES

- ⇒ croissance lente à privilégier
- ⇒ adaptées au lieu d'implantation

GESTION DES ESPACES VERTS

- ⇒ questionner la nécessité de tailler/tondre
- ⇒ taille douce
- ⇒ naturalisation de l'espace public

JARDINER AU NATUREL

- ⇒ construction végétale
- ⇒ paillage
- ⇒ production de compost

CONSOMMER LES VÉGÉTAUX

- ⇒ espaces verts jardins : plantes comestibles
- ⇒ eco-pastoralisme

TAILLE



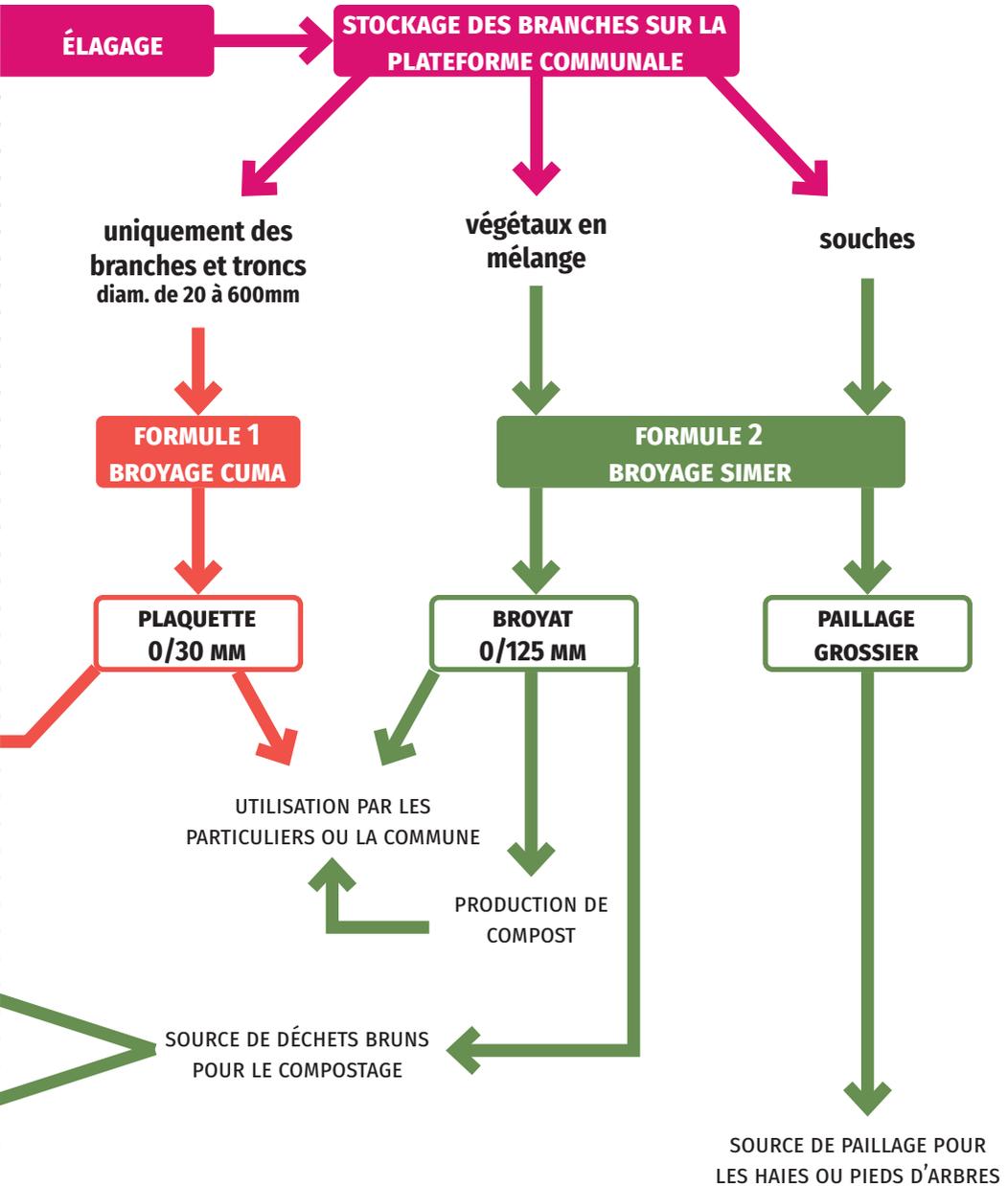
paillage



compostage individuel



compostage partagé



FORMULE 1 : BRANCHES BROYÉES = PAILLAGE

Broyage de vos branches par la CUMA, avec conservation du produit fini

Cette option est prise en charge par le SIMER, elle est donc **gratuite** pour votre commune. Toutefois quelques **conditions** sont à respecter pour pouvoir bénéficier de cette opération :



✓ A faire

- Effectuer un tri pour garder uniquement des branches à broyer.
- Stocker 100 m³ de branchages et troncs (diamètre de 20 à 600 mm).
- Le site doit être facile d'accès pour un tracteur attelé d'un broyeur et le sol stable, il doit également offrir un espace de travail suffisant pour le broyage et pour le stockage du broyat.

× Il est interdit

- Ne pas déposer de plastique, pierres, souches ou ferraille. **Si des indésirables présents dans le tas endommagent la machine, les frais de réparations seront facturés à la commune.**
- Ne pas tasser le tas de végétaux avec des engins, cela accentue la décomposition et les risques d'ajouter de la terre ou des pierres et donc d'endommager le broyeur.



Les techniciens du SIMER passeront examiner le tas de branchages afin de ne pas avoir de mauvaises surprises lors du broyage.

A PRIVILÉGIER POUR UN PAILLAGE ORNEMENTAL ET DURABLE DES ESPACES VERTS

FORMULE 1 + OPTION ENLÈVEMENT

Broyage de vos branches par la CUMA, avec enlèvement du produit fini

Le broyage reste pris en charge par le SIMER cette prestation est donc **gratuite** pour votre commune. Seul le transport de la matière vous est facturé par le SIMER. La commune doit disposer d'un matériel de chargement. (Mêmes conditions que pour la FORMULE 1)

Tarif pour l'enlèvement du produit

	Prix HT 2021	Taux de TVA
Transport (la rotation)	43,40 €	10%



Conditions identiques à la formule 1

FORMULE 2 : VÉGÉTAUX EN MÉLANGES BROYÉS = COMPOST
 Broyage de vos déchets verts par le SIMER

Le broyage est **payant** en intégralité, ce type de broyage ne nécessite **pas de tri** des déchets verts en amont, contrairement aux deux formules précédentes.



✓ A faire	× Il est interdit
<ul style="list-style-type: none"> → Effectuer un tri pour garder uniquement des branches à broyer. → Stocker 100 m³ de végétaux en mélange sans contrainte de diamètre. → Stocker les souches séparément pour être transformées en paillage. → Le site doit être facile d'accès pour un camion attelé d'un broyeur et le sol stable. Il doit également offrir un espace de travail suffisant pour le broyage et pour le stockage du broyat. 	<ul style="list-style-type: none"> → Ne pas déposer de pierre ni de ferraille. → Si des indésirables présents dans le tas endommagent la machine, les frais de réparations seront facturés à la commune. → Ne pas déposer de plastique non compostable. Sinon, il sera présent dans le produit final.

Tarifs de prestation de broyage sur site

	Prix HT 2021	Taux de TVA
Livraison du matériel (km aller)	2,20 € / km	5,5%
Reprise du matériel (km retour)	2,20 € / km	5,5%
Forfait de mise en place	35 €	5,5%
Prestation de broyage sur site extérieur comprenant l'utilisation d'un broyeur et d'un manuscopique avec opérateur	250 € / heure	5,5%

Vous obtiendrez un broyat qui se transformera en 6 mois en **compost**. Toutefois deux retournements à l'aide d'une machine sont nécessaires pour que le processus de dégradation du compostage se réalise correctement. Vous pourrez utiliser le compost produit pour **enrichir votre sol** avant vos plantations.

A PRIVILÉGIER POUR LE COMPOSTAGE ET POUR L'ENRICHISSEMENT DES SOLS.



26 COMMUNES DÉJÀ ENGAGÉES

Adriers	Lnazay	St-Martin-l'Ars
Angles-sur-l'Anglin	Lizant	St-Savin
Bouresse	Mauprévoir	Saulgé
Civray	Mouterre-sur-Blourde	Tercé
Charroux	Plaisance	Usson-du-Poitou
Châtain	Queaux	Valdivienne
Goux	La Roche-Posay	Vicq-sur-Gartempe
L'Isle-Jourdain	St-Gaudent	Villemort
Lathus-Saint-Rémy	St-Germain	



→ Visionnez le retour
d'expérience de la commune
de Valdivienne sur youtube
en cherchant
«SIMER+broyage»

CONTACTEZ-NOUS !

Pour plus d'information

Benjamin Dahai - Maître composteur, chargé de la stratégie biodéchets
07 87 50 36 68
benjamin.dahai@simer86.fr

Pour des questions sur la prestation de broyage et les tarifs du SIMER

Laurent Volatron - Chef de service compostage et valorisation du bois
06 71 84 93 25
laurent.volatron@simer86.fr



Service public de prévention et de gestion des déchets

Eco-Pôle - La Poudrerie - 86320 SILLARS

05 49 91 96 42

www.simer86.fr // Fb_EcoPole